

# PROCÈS VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2016

En application de l'article L.2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Secrétaire de séance** : En application de l'article L 2121-15 du CGCT - Mme Martine CHAUSSOUNET

**Ouverture de séance** 19h00 par Mr Le Maire

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU- ANDRAU - BERGOUGNIOU - MORANGE – ABDELAOUI - BAROIS - LABAT – DIAZ - LUMEAU – TERKI – DALLA-BARBA – KIERASINSKI JOCKIN – SCHWARZER - CHAUSSOUNET - MARTY – BERGER – DELGADO - DRIVET - BRUNO - DELON - CHAGNIOT - MEYER – DIOUF - CESSÉS

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs DUBOURDIEU – DAUVEL – FALIÈRES - PETIT et BARRES

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mr DUBOURDIEU donne procuration à Mr BERGOUGNIOU

Mr DAUVEL donne procuration à Mme MEYER

Mme FALIÈRES donne procuration à Mr DIOUF

Mme BARRES donne procuration à Mr CESSÉS

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 du CGCT

Martine CHAUSSOUNET

En application de l'article L 2121-17 du CGCT

**Le quorum étant atteint la séance peut commencer.**

Arrivée de Mme DELGADO à 19h25

Départ de Mme BRUNO à 20h45, donne procuration à Mme TERKI

**Mr Cesses** : « J'aimerais prendre la parole avant le début de la séance.

Messieurs, Mesdames,

Comme vous le savez, Monsieur le Maire de la Commune de la Salvetat a déposé plainte avec constitution de partie adverse contre moi au motif que je l'ai qualifié de Chamallow dans mon compte rendu du conseil municipal du 23 juin 2015.

J'ai donc été reçu par le Juge d'instruction le Jeudi 2 Mars et celui-ci, comme la Loi de 1881 l'y oblige, m'a notifié une mise en examen pour injure.

Mon audition a duré une quinzaine de minutes et j'ai bien entendu confirmé au juge que je revendique la paternité de ce communiqué en faisant observer qu'il n'avait rien d'injurieux et qu'il s'inscrivait dans l'exercice de la liberté d'expression d'un élu d'opposition.

Je pense que le Juge d'instruction n'a pas été dupe de la tentative d'instrumentalisation de la justice dans le simple but de museler l'opposition.

J'aurai donc le plaisir de m'exprimer publiquement devant le tribunal dans les prochains mois.

Je vous confirme que j'assume totalement mes actes et que je n'entends absolument pas me laisser intimider en ma qualité de leader du groupe CAP @VENIR.

Je tiens également à remercier les très nombreuses personnes qui m'ont spontanément manifesté leur soutien.

J'ai été particulièrement touché par la multiplicité et la diversité de ces preuves d'amitié provenant de tout bord, y compris d'élus du groupe LA SALVETAT ENSEMBLE.

Je vous tiendrai fidèlement informé de la suite des événements en espérant que vous aurez à cœur de participer à l'audience publique qui se tiendra dans cette affaire. »

**Mr le Maire** : « Je vous laisse libre de vos propos. En ce qui concerne la position du juge d'instruction, il faudra attendre l'audience. Après, vous considérez que c'est votre droit, et si vous avez été mis en justice, c'est que d'autres considèrent que ça ne l'est pas. Je vous mets en garde, quand vous dites qu'un conseiller municipal de l'opposition a

le droit d'injurier, c'est vrai mais en conseil municipal et pas en dehors. Et je rajouterais juste qu'à partir du moment où vous envoyez vos publications au personnel de la mairie et c'est bien parce qu'il est destinataire de ce courrier que nous avons réagi. Cela fait dysfonctionner les services. Le personnel de mairie n'a pas à être destinataire de ce type de tract polémique et politique gratuit. Parce que « chamallow », je m'en serais remis. C'était gratuit. »

**Mme Andrau :** « Et vous ne dites pas tout. Je garderais les insultes, car ce sont vraiment des insultes à l'encontre de Mr le Maire. »

**Mr le Maire :** « Là, vous ne parlez que de « chamallow » et il y a le reste. »

**Mr Cesses :** « Et c'est quoi le reste ? »

**Mme Andrau :** « Mais vous devez le savoir, c'est vous qui l'avait écrit, ce n'est pas moi qui envoie les mails. »

**Mr Cesses :** « Il n'y a rien d'injurieux. J'ai dit qu'il était mou et qu'il ne savait pas prendre de décision. »

**Mme Andrau :** « C'est scandaleux de s'en prendre au physique de quelqu'un. »

**Mr Cesses :** « Ce n'est pas une question de physique mais d'état d'esprit. »

**Mr le Maire :** « Quoi qu'il en soit, quand on envoie ce type de publication au personnel de la mairie, ça n'a pas les mêmes conséquences que si c'était dans une bataille politique. On verra bien ce que cela donne. »

**Mr Cesses :** « Et il me tarde. Cela fait des années que j'envoie des publications au personnel de la mairie, c'est la première fois que cela arrive. »

**Mme Andrau :** « Il y a un commencement à tout. »

**Mr le Maire :** « Je serais quand même curieux de savoir quand vous dites qu'on fait cela dans le but de museler l'opposition, citez-moi quelques exemples concrets. »

**Mr Cesses :** « Mr le Maire, vous utilisez les biens et les pouvoirs de la mairie pour intenter en justice contre moi, c'est uniquement dans le but de museler l'opposition. Ça fait des années que je me heurte à Mr Dauvel, il ne s'est jamais rien passé pour quoi que ce soit. Donc je vois bien la différence, je marque le coup. »

**Mr le Maire :** « Donc je vous demande d'autres exemples où on musèle l'opposition c'est-à-dire que par exemple on ne vous donne pas une salle qui vous permet de vous réunir comme vous y autorise la loi ? »

**Mr Cesses :** « Je n'ai plus de salle à l'heure actuelle Mr le Maire. En dernier conseil municipal, je vous ai dit que je vous laissais la salle. Je l'ai laissée sous votre pression. Vous m'avez dit que toutes les salles étaient occupées, est-ce que cette salle est occupée actuellement ? Non. »

**Mr Maire :** « Mr Cesses, ne vous laissez pas intimider comme vous le dites. »

**Mr Cesses :** « Je ne suis pas quelqu'un de timide Mr le Maire. »

**Mr Bergougniou :** « Mr Cesses, je vous demanderai de le confirmer par écrit que vous laissez cette salle à disposition. »

**Mr le Maire :** « Et est-ce que par exemple on vous empêche de vous exprimer dans le bulletin ? »

**Mr Cesses :** « Ça fait des mois et des mois que je vous demande de me communiquer le compte rendu audio et je ne l'ai toujours pas. »

**Mr le Maire :** « Oui, parce qu'il faut se donner rendez-vous en mairie. Vous pouvez prendre le téléphone, appeler la mairie en disant je passe. Je vous ai déjà fait cette remarque il y a un an et demi par rapport à des échanges de courrier. Vous attendez chez vous et je vous dis que si vous voulez vous pouvez aussi faire la démarche de venir le chercher. Si là, effectivement quand vous venez le chercher, on vous interdit de l'avoir comme on aurait pu le voir dans la mandature précédente, là, je veux bien qu'on dise qu'on musèle l'opposition. Mais là, en l'occurrence, non. Quand on se met en position d'attentisme comme cela, c'est pour faire de la victimisation et je vous l'ai dit également. »

**Mr Cesses :** « En Conseil Municipal vous avez dit publiquement que vous me contacteriez pour la remise des documents audio. »

**Mr le Maire :** « Mais aujourd'hui si on ne vous a pas contacté c'est que les documents ne sont pas prêts. Mais je vous garantis que si vous faites la démarche de venir les chercher, on va se dépêcher de les mettre au bon format. »

**Mr Cesses :** « Vous avez également amputé mon expression libre. »

**Mr le Maire :** « L'expression libre, parlons-en. Vous avez combien maintenant pour vous exprimer ? Une demi-page. Dans le mandat précédent, vous aviez un tiers de page. Ce n'est donc pas ce que j'appelle museler l'opposition. »

**Mr Cesses :** « Vous avez amputé volontairement les premières lignes. Ça, c'est grave. »

**Mr le Maire :** « Quelle est la réponse que l'on vous a faite ? On vous a envoyé une réponse. »

**Mr Cesses :** « Que c'était une erreur de l'éditeur. »

**Mr le Maire :** « C'est qu'effectivement, il y avait un titre qui disait : « Expression libre, Mr Jean-Louis CESSÉS, remis à telle date car demandé à telle date. » Il est vrai que l'éditeur a pensé que c'était le titre et il l'a enlevé. Je vous signale qu'il y a une commission communication qui fait la relecture des articles. »

**Mr Cesses :** « Ce n'est pas vrai, je me suis renseigné, il n'y a pas eu de relecture. »

**Mr Lumeau** : « C'est parce que vous n'étiez pas à la réunion. »

**Mr Cesses** : « Non, je n'étais pas à cette réunion. »

**Mr Lumeau** : « Donc ne parlez sur ce que vous ne savez pas. »

**Mr Cesses** : « Mr le Président de BVS, je sais très bien. »

**Mme Morange** : « Là, vous n'avez pas l'air trop muselé. »

**Mr Cesses** : « Il va en falloir un peu plus pour me museler. »

**Mme Morange** : « Parce que là, depuis le début du conseil, on entend que vous. »

**Mr Lumeau** : « Alors vous avez menti à Mr le Juge. »

**Mr Cesses** : « Je ne mens jamais, Monsieur. »

**Mr Chagniot** : « Si mes informations sont exactes, ce soir il y a un conseil de Communauté. Qui sont les représentants de La Salvetat à ce conseil ? »

**Mr le Maire** : « Il n'y a pas de conseil de Communauté mais il y a un Bureau au conseil communautaire. Mr Cesses s'est permis de dire qu'on faisait la politique de la chaise vide en conseil communautaire. Je peux témoigner qu'on est présent à tous les conseils communautaires qui sont l'instance de décision. »

**Mr Lumeau** : « Il a menti. »

**Mr Chagniot** : « Je n'ai pas menti, j'ai posé une question. »

**Mr Schwarzer** : « J'ai juste une remarque à faire pour renforcer le rôle de l'opposition. Mr Cesses, je vous demande de me dire pourquoi, depuis un certain temps, vous êtes seul dans l'opposition ? Car la deuxième personne qui est élue sur la liste ne vient plus. A un moment, dans votre rôle de tête de liste, car vous représentez un groupe, je me poserai la question de faire remonter une autre personne pour avoir cette chaise remplie et pour renforcer votre rôle et votre travail qui peut être très utile dans l'opposition. C'est une remarque qui n'engage que moi. »

**Mr Cesses** : « Je la prends en note. Mme Barres a d'énormes difficultés de transport. Même si elle n'est pas présente, elle travaille énormément. »

## **1. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2016**

**Voir document joint**

*Absents CM du 11.02.2016 : Mmes ANDRAU, DELGADO, BARRES et Mrs BERGOUGNIOU, SCHWARZER, DRIVET, DAUVEL.*

<b>POUR</b>	<b>20</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>7</b>

## **2. DÉCISIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la délibération du 16 avril 2014 (art 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales), il a été amené à prendre un certain nombre de décisions concernant les éléments suivants :

### **2016-06 du 8 février :**

Vente aux Domaines

<b><u>LIBELLE DU LOT</u></b>	<b><u>PRIX OBTENU</u></b>
Cintreuse Simasv Matricule 0597032 Type 2 en état de fonctionnement	950,00 €
Echelle plateforme Genries, Max 150 kg, H 4m10	100,00 €
Environ 3 stères de bois de chauffage	50,00 €
Ensemble comprenant 1 imprimante HP laser 9040 DN en état de fonctionnement et 1 machine Cuttling Plotter (années 2000)	151,00 €
Lots de 14 lits parapluie dans leur housse, 1 lit pliant, 1 parc en bois pliant et une chaise haute enfant	100,00 €
Tonne à lisier volume 1m3	700,00 €
Remorque agricole Careac n° série 2866, type 4500	500,00 €
Ensemble comprenant 1 enrouleur d'arrosage IRRIFRANCE, Micro 44, L 110 m et un contrôleur de pression d'eau	300,00 €

### **2016-07 du 8 février :**

#### Vente aux Domaines

<b><u>LIBELLE DU LOT</u></b>	<b><u>PRIX OBTENU</u></b>
Ensemble de matériel comprenant : Appareil de chauffage soufflant de chantier SIAL Mirage 35, 200 V, filtre cabine de peinture pour extraction d'air, en état de fonctionnement et 3 projecteur SHP 400 watts	300,00 €
Environ 6 stères de bois de chauffage à débiter, diverses essences	160,00 €
Lot de 7 imprimantes, photocopieurs fax dont 4 Brtother HL 2035, 2030, 1 HL 5140, 1 network MFC, 1 Epson WP 4535	60,00 €
Lot de 8 imprimantes, photocopieurs, télécopieurs, fax dont 4 Samsung SF 340, 1 Panafax UF 595 SUPER G3, 1HP Color Laser Jet 2550L, 1 Canon MG 5250, 1 HP Office Jet 4215	90,00 €
Lave linge type DA8 n°21703 et sèche linge type DD8 TRI, n°21667 Danube (2007) à réviser et meuble étuve inox.	50,00 €

### **2016-08 du 11 février :**

Prestations de services pour des missions de contrôle et d'analyses des sites offices et cuisine de la crèche Caramel & Nougatine, de la micro-crèche Chapi-Chapo et du Relais Assistants Maternels avec le Laboratoire Départemental du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Renouvellement des prestations intégrant la notion de tacite reconduction.

Factures des prestations selon l'estimation suivante :

- Lames de surface	Par trimestre	6 € HT
- Denrées	A la demande	Selon B.P.U
- Audit hygiène	A la demande	214,80 € HT
- Déplacements	A la demande	27,20 € HT
- Frais de prélèvement(s)	Par trimestre et à la demande	5.30 € HT

**Mr Cesses :** « Quelle est l'estimation annuelle des coûts ? »

**Mr le Maire :** « De suite non. Je ne sais pas la communiquer. »

**Mr Cesses :** « Vous n'avez pas estimé un volume ? »

**Mr le Maire :** « Il est connu mais là en réponse je ne l'ai pas. »

**Mr Cesses :** « Rassurez-moi, vous avez quand même estimé un volume annuel, que ce soit budgétisé ? »

**Mr le Maire :** « Non. C'est une prestation obligatoire. C'est comme un contrat de maintenance d'extincteur. C'est obligatoire d'avoir des prélèvements. Evidemment que cela a un coût annuel. Maintenant, quand je vous réponds que non je n'ai pas le chiffre à l'année, c'est honnête. Si on n'était pas en conseil municipal, je vous aurais dit on y va et on l'a. On sait combien ça coûte. Là, je ne réponds pas à la question en séance. »

**Mr Cesses :** « D'accord. Vous pourrez nous le communiquer ? »

**Mr le Maire :** « On vous le communiquera pour le prochain conseil. Vous avez pu voir qu'on a fourni les réponses aux questions du dernier conseil. »

### **2016-09 du 18 février :**

Avenant n°1 au marché T15 011 – Toiture terrasse Condorcet – SARL EG-BAT

Le service technique a constaté la détérioration du réseau éclairage extérieur de l'école élémentaire Condorcet.

Proposition d'avenant : frais de réparation

Montant initial du marché : 19 568,89 € HT soit 23 482 ,66 € TTC

Montant de l'avenant : - 1 307,40 € HT soit - 1 568,88 € TTC

% d'écart introduit par l'avenant : - 6,68 %

**Montant du nouveau marché : 18 261,49 € HT soit 21 913,78 € TTC**

## **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS MUNICIPALES.**

### **3. ATTRIBUTION DES TICKETS RESTAURANT AUX AGENTS CONTRACTUELS**

Après avis favorable du Comité Technique en date du 17 février 2016, Monsieur le Maire propose d'attribuer les tickets restaurant aux agents contractuels depuis 6 mois (mise en place au 1er avril 2016 avec référence des présences du mois de mars 2016).

**Mme Meyer** : « Comment faites-vous en fonction du temps de travail ? »

**Mr le Maire** : « C'est limité à 12 par mois. Donc c'est les 12 premiers jours de présence. Quelqu'un qui ne travaille que 10 jours par mois n'aura que 10 tickets restaurant. A condition qu'il ne mange pas à la restauration municipale. »

**Mr Cesses** : « Quel est le coût pour la commune ? »

**Mr le Maire** : « 12 tickets x 12 mois = 144 tickets. Pour 20 agents non titulaires, cela fait 2880 tickets maximum / an (si tout le monde travaille au moins 12 jours). Sachant que le ticket a une valeur de 5,00 € réparti à 2,50 € pour l'agent et 2,50 € pour la collectivité.  $2880 \times 2,50 \text{ €} = 7\,200 \text{ €}$  /an en coût supplémentaire. Sur un budget global de tickets de 28 620 € pour l'intégralité de la commune. »

**Voté à l'unanimité.**

#### **4. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 4 AGENTS EN CONTRAT EMPLOI D'AVENIR**

Monsieur le Maire propose de modifier la durée de quatre contrats d'avenir de 30 h en 35 heures :

- à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 :
  - 1 poste d'agent de service au sein du ménage au sein des bâtiments communaux et de la restauration scolaire
  - 1 poste d'agent administratif au sein du Relais des Assistantes Maternelles de l'accueil de la Mairie.
- à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 :
  - 1 poste d'agent au sein de la crèche collective,
  - 1 poste d'agent de service au sein du Centre Technique Municipal

Le Comité Technique a émis un avis favorable à cette proposition le 17 février 2016.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver ces modifications.

<b>POUR</b>	<b>22</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>5 (Mmes FALIÈRES, MEYER et Mrs DAUVEL, CHAGNIOT, DIOUF)</b>

#### **5. RECRUTEMENT DE 4 EMPLOIS D'AVENIR A TEMPS COMPLET**

Monsieur le Maire propose de recruter 4 agents en contrat emploi d'avenir au sein du Centre Technique Municipal à compter du mois de mai 2016 (renforcement de l'équipe, extension des interventions - l'Apouticayre et bois classés). Les recrutements sont prévus pour le mois de mai.

Le Comité Technique a émis un avis favorable le 17 février 2016 pour le recrutement de ces 4 emplois.

*Mr le Maire précise qu'il s'agit de ne plus faire appel à des sociétés privées pour l'entretien des zones espaces verts de l'Apouticayre et des bois classés, ce qui représente un coût pour la collectivité. Ces missions seront assurées par les emplois avenir.*

**Mme Meyer** : « Le coût du marché était de combien ? »

**Mr le Maire** : « Le coût du marché par an pour l'Apouticayre était de 27 458.75 € et celui pour l'entretien des bois classés s'élevait à 17 653.20 € soit un total annuel de 47 111.95 €. Les 4 contrats en emploi d'avenir ont un cout annuel de 28 050.83 € pour la collectivité. Je rappelle que pour les collectivités, il y a une prise en charge à 75 % par l'Etat (coût salarial et charges).

**Mme Meyer** : « C'est le coût net ? »

**Mr le Maire** : « C'est le reste à payer pour la commune. Dans le bilan, vous verrez que l'on va avancer la totalité des coûts et ensuite toucher les dotations qui remboursent les 75 %. De plus, l'entreprise qui faisait l'entretien avait du matériel qu'on ne possède pas. Il est proposé, cela n'a pas été validé mais c'est dans le raisonnement, d'ajouter à ces coûts salariaux une location avec option d'achat pour une durée de 36 mois du matériel nécessaire pour assurer correctement l'entretien des bois classés. C'est du matériel performant pour un coût annuel de 12 000 €. Pour la première année, il y aura de l'achat de petits matériels pour les équiper en plus pour un coût estimé de 5 650 €. Donc la première année nous aurons un coût de 45 650 € à comparer avec les 47 111.95 € que l'on payait actuellement en

contrat externe. A partir de la deuxième année, on fait une économie d'environ 5 650 € par an sachant qu'on a aussi 4 agents à temps plein ce qui n'était pas le cas avec le contrat externe. Et ils ne venaient que deux fois par an. C'est une opération qu'on a faite et qui nous paraît intéressante pour renforcer les équipes sans coût supplémentaire sur la masse salariale de la commune. »

**Mr Cesses** : « Quelle est la durée de ces contrats ? »

**Mr le Maire** : « Trois ans. Un an renouvelable deux fois. »

**Mr Cesses** : « Et après les trois ans ? »

**Mr le Maire** : « Après, tout est possible. Aujourd'hui, quand on recrute, l'emploi d'avenir est un contrat qui est encouragé par l'Etat, surtout auprès des collectivités, on ne garantit pas un emploi au bout des trois ans. On est honnête par rapport à ça. »

**Mr Cesses** : « Quelle est la différence entre ces emplois aidés et les CUI-CAE ? »

**Mr le Maire** : « Les emplois d'avenir sont réservés aux jeunes, aux 16-25 ans, qui ont un niveau bac maximum et qui sont en recherche active d'emploi et suivis par la Mission Locale. C'est elle qui gère les personnes de la commune qui répondent à ces critères là. Je dis bien en difficulté d'intégration professionnelle et en recherche active. Le CUI-CAE c'est pour les autres, c'est plutôt pour les seniors en difficulté aussi de réintégration par exemple, c'est d'autres critères et les aides ne sont pas les mêmes. »

**Mr Cesses** : « Est-ce que vous avez la même philosophie que les emplois CUI-CAE ? Je vous cite, c'est dans le cadre du DOB, « recherchant des recettes de fonctionnement et d'investissement correspondant aux CUI-CAE » »

**Mr le Maire** : « Oui, par exemple, on a régularisé des personnes qui étaient éligibles aux CUI-CAE, qui était déjà des emplois municipaux, ils étaient éligibles mais on ne bénéficiait pas des aides. Donc, on a refait un contrat dans le cadre de ce dispositif. »

**Mr Cesses** : « Dans le DOB, vous dites que vous cherchez des recettes dans le budget de fonctionnement. Est-ce que c'est le cas pour ces quatre emplois aidés ? »

**Mr le Maire** : « Oui, les aides de l'Etat sont des recettes dans le budget de fonctionnement. Je vous propose qu'on en débâte plus tard et je ne cherche pas à vous museler. »

**Mr Chagniot** : « Sur le principe, ça peut paraître intéressant. On prend des jeunes, on les forme. Mais avoir la démarche de dire que ça va faire gagner 5 000 € pour la commune, on prend des précaires, on leur dit qu'ils n'auront pas de boulot à la sortie, qu'ils se débrouilleront quand même et les entreprises qui faisaient ce travail là, vont se retrouver avec du personnel sur les bras et vont licencier. Moi, sur la démarche, ça me gêne beaucoup. C'est pour ça que je voterai contre car ce principe là, je ne peux pas le cautionner. »

**Mr le Maire** : « Je tiens à préciser que les contrats aidés en 2014 en Midi Pyrénées s'élevaient à 18 000 donc on n'est pas une exception. Je peux témoigner aussi de Grenade qui a fait le choix de se lancer dans ce type de dispositif et qui a recruté 68 contrats aidés sur un effectif total de 134 postes. Le Préfet a salué l'effort pour l'emploi aidé auprès de la commune. Donc j'entends bien mais je tiens à dire que c'est un dispositif lancé par l'Etat. Quand je disais que l'Etat baisse les dotations mais en parallèle offre des dispositifs, aujourd'hui les collectivités locales sont tenues de jouer le jeu sinon on n'y arrive pas, sinon c'est moins d'emplois dans les communes. Si on n'arrive pas à récupérer avec les dispositifs qui aident les communes, les sommes qui nous sont retirées annuellement, ça me paraît un mauvais plan que de ne pas utiliser ce dispositif. »

**Mme Andrau** : « Il faut dire aussi que ces jeunes ont une formation et que c'est leur premier emploi. »

**Mr le Maire** : « C'est précaire mais c'est ça ou rien. »

**Mr Cesses** : « Je rejoins ce que dit Mr Chagniot. Je pense que c'est complètement immoral. La municipalité utilise un dispositif solidaire afin de diminuer le coût des budgets communaux. »

**Mr le Maire** : « Vous dites la municipalité ou les municipalités ? »

**Mr Cesses** : « La municipalité. »

**Mr le Maire** : « Donc les autres, les 18 000 en Midi Pyrénées, c'est que nous ? »

**Mr Cesses** : « Vous, vous dites ouvertement, que c'est votre première intention. Et ça, ça me gêne énormément. »

**Mr Dalla-Barba** : « Il faudrait le faire mais pas le dire ? »

**Mr Cesses** : « Non, ce n'est pas ça. C'est que l'objet de cette mesure c'est de permettre à des jeunes de se former. Et vous... »

**Mr Dalla-Barba** : « ...on va permettre à des jeunes de se former. »

**Mr Cesses** : « Je ne pense pas. Au vue de ce que vous écrivez, votre première intention c'est de baisser les coûts de fonctionnement. »

**Mr le Maire** : « Pas plus tard que cet après-midi était présente la représentante de la Mission Locale qui assure le suivi des jeunes et qui fait un tour aux ressources humaines pour s'assurer que les efforts de formation soient faits. Il faut savoir que tous ces jeunes vont partir avec un CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) qu'ils

*pourront exploiter dans un emploi futur. On le finance donc après vous pouvez dire ce que vous voulez on ne se sent pas visé par vos accusations. »*

**Mr Cesses** : « A l'heure actuelle, je ne suis pas convaincu, j'espère que je le serai. »

**Mr le Maire** : « Libre à vous. »

**Mr Dalla-Barba** : « Moi, j'ai une proposition à faire à Mr Chagniot et à Mr Cesses. Je suis prêt à faire un comité et une activité politique pour s'adresser au gouvernement d'arrêter la baisse des dotations budgétaires et la mise en place d'emplois aidés qui provoquent le risque important de précarité de la jeunesse. »

**Mr Cesses** : « Donc vous cautionnez ça ? »

**Mr Dalla-Barba** : « Il y a un dispositif qui permet à quelques jeunes de la commune de se former mais le risque existe et je suis prêt à mener une bagarre contre le gouvernement qui met en place cette combinaison de la baisse des dotations budgétaires qui met une pression énorme sur les collectivités locales avec la mise en place de contrats aidés qui peuvent conduire à la précarité. »

**Mr le Maire** : « Et je rappelle que si on utilise ce dispositif c'est qu'on est gestionnaire d'une collectivité locale. Dans un monde autre que la collectivité locale, on ne serait peut être pas dans le même positionnement avec ce type de contrat. »

**Mr Barois** : « Une question simple à Mr Chagniot et à Mr Cesses. Vous seriez aux commandes de la commune aujourd'hui, avec ce dispositif demandé et organisé par le Parti Socialiste et par l'Etat, qu'est ce que vous feriez ? On vous demande de baisser les demandes de fonctionnement, qu'est ce que vous faites ? Vous n'utilisez pas le système ? »

**Mr Cesses** : « Non, absolument pas. »

**Mr Barois** : « Donc vous licenciez tout le monde ? »

**Mr Cesses** : « Par contre, c'est vrai que j'aurais utilisé ce système avec parcimonie et avec la garantie que ces jeunes soient formés et sortent formés. »

**Mr Schwarzer** : « Vous dites qu'ils ne sont pas formés ? Vous avancez quelque chose qui n'est pas prouvé. »

**Mr Cesses** : « Il y en a trop. »

**Mr Schwarzer** : « J'ai un problème de principe. Aujourd'hui, le gouvernement veut entamer certaines mesures directives. Le logement social à 25 % ça en est une. »

**Mr Chagniot** : « C'est une plaisanterie. Vous dites que le gouvernement fait des choses et qu'on est contre. »

**Mr Schwarzer** : « Je n'ai pas dit ça. Je parle d'une incitation à faire quelque chose. »

**Mr Chagniot** : « Les dispositifs CUI-CAE font partis d'une loi qui s'appelle la Loi des Finances. »

**Mr Schwarzer** : « Donc, il y a des incitations. Pourquoi vous n'êtes pas debout contre le gouvernement alors ? Si cette mesure vous gêne tellement. Parce que le problème, c'est que le jour où la mesure a été mise en place, c'est là où il y a le vrai problème. Et d'ailleurs, quand vous parlez des jeunes aux emplois précaires, je pense qu'un emploi pour trois ans n'est pas aussi précaire que ça. Et, vous ne pouvez pas avancer Mr Cesses qu'il n'y a aucune formation car vous ne le savez pas. »

**Mme Meyer** : « Moi, je ne suis pas contre la mesure, je suis contre l'utilisation que vous en faites et le nombre. Ensuite, vous avez parlé des CACES. Vous l'avez intégré dans le coût ? »

**Mr le Maire** : « Dans les 28 000 € ? Non. »

**Mme Meyer** : « Donc il faut le rajouter. »

**Mr le Maire** : « Mais à ce moment là, à chaque fois que l'on va parler d'un salaire d'un agent, il faut intégrer le coût de la formation. »

**Mme Meyer** : « C'est un coût. »

**Mr le Maire** : « Malgré tout, l'argument quand je vous dis qu'on aura quatre agents à temps plein pour la commune comparé à des sociétés à qui on verse 17 000 € par an et qui interviennent deux fois dans l'année, est ce que ça, ça vous suffit pas à vous dire que quand même c'est une bonne opportunité, on est gagnant. Moi, ça me paraît une bonne opportunité, c'est d'ailleurs pour ça que l'on va passer au vote. »

**Mme Meyer** : « Comment avez-vous estimé qu'il y avait besoin de quatre agents à temps complet qui vont s'occuper de l'Apouticayre et des bois classés ? »

**Mr le Maire** : « Par l'agent en charge des services techniques. Non, ils auront d'autres missions sur la commune. »

**Mme Meyer** : « Ce n'est pas écrit. »

**Mr le Maire** : « Mais on se doute bien que si on met quatre agents qui font les espaces verts de l'Apouticayre toute l'année, les gens vont être ravis. »

**Mme Andrau** : « On leur trouvera du travail, ne vous en faites pas pour ça. »

**Mr Cesses** : « J'ai beaucoup de mal à vous croire. Quand je vois les résultats de 2015, j'ai vraiment beaucoup de mal à vous croire. Enormément d'engagements que vous avez pris n'ont pas été tenus. »

Arrivée de Mme DELGADO à 19h25

POUR	21
CONTRE	7 (Mmes FALIÈRES, MEYER, BARRES et Mrs DAUVEL, CHAGNIOT, DIOUF, CESSÉS)
ABSTENTION	0

## 6. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°6 DU 23 JUILLET 2015

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal a accordé en séance du 23 juillet 2015 sa garantie à hauteur de 30 % des prêts Caisse des Dépôts et Consignations PLUS et PLAI établis pour un montant de 4 269 340,00 € relatifs à la réalisation d'une VEFA de 34 logements situés 26 avenue des Pyrénées à La Salvetat St Gilles.

Toutefois, la Caisse des Dépôts et Consignations demande que la délibération corresponde strictement au modèle transmis.

Il s'agit de régulariser la situation.

Il est nécessaire de modifier :

1. le visa :

« Vu le contrat de prêt n° 36892 (réf. PLUS Travaux n°5072993, PLUS Foncier n°5072994 et PLAI Travaux n°5072995 et PLAI Foncier n°5072996) de la Caisse Des Dépôts Et Consignations en date du 22 juin 2015 »

Comme suit :

« Vu le **contrat multi-prêt n°36892 du 22 juin 2015 en annexe signé** entre le Nouveau Logis Méridional, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations. »

2. l'article 1 :

« La Commune de LA SALVETAT SAINT-GILLES accorde sa garantie, à hauteur de 30% représentant un montant de 1 280 802 euros pour le remboursement du prêt n°36892 souscrit par l'emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les conditions financières pré-citées et autorise le Maire à signer tout document afférent »

Comme suit :

« **L'assemblée délibérante** de la Commune de LA SALVETAT SAINT-GILLES accorde sa garantie, à hauteur de 30% **pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 269 340 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les conditions financières et aux charges et conditions du **contrat de prêt n°36892, constitué de 4 lignes du prêt** ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces modifications.

**Mr Cesses :** « Je veux justifier mon vote qui sera négatif. Notre commune garantit des emprunts à des groupes pour plus de 9 millions d'euros (chiffres de 2014). Cette mesure est inefficace car même avec cette somme considérable notre commune est largement déficitaire de logements sociaux. La mesure de garantie d'emprunt ne favorise que les sociétés immobilières et les banques et dans aucun cas la commune et encore moins les personnes nécessiteuses. Je développerai cette prise de position dans le cadre du DOB. »

POUR	26
CONTRE	2 (Mme BARRES et Mr CESSÉS)
ABSTENTION	0

## 7. DOB 2016

Monsieur BAROIS, Adjoint au Maire délégué aux Finances, présente les grandes lignes des orientations générales du budget 2016.

### Voir document joint.

*L'exposé de Mr Barois entendu, Mr le Maire déclare le débat ouvert.*

**Mme Meyer :** « P.15, vous parliez des charges à caractère général par rapport à la strate, les charges de personnel... Par contre, vous avez omis de parler de l'épargne de gestion et de l'épargne brute qui étaient négatives par rapport à la strate. »

**Mr le Maire :** « On l'a communiqué quand même. »

**Mme Meyer :** « Oui, mais vous n'en avez pas parlé. Je vous ferai le même commentaire pour la page 13, l'épargne brute, nette et de gestion, elles sont toutes négatives. Il faut savoir que c'est quand même grave. »

**Mr le Maire :** « C'est déjà arrivé par le passé, je vous rassure. »

**Mme Meyer :** « Mais ça n'a pas l'air de vous inquiéter. »

**Mr le Maire :** « Et vous savez très bien pourquoi. Vous savez que c'est arrivé sous votre mandat, lorsque des opérations se goupillaient mal en fin ou début d'année. Où des recettes prévues sur une année passées l'année d'après comme quand il y a eu le transfert au SMEA par exemple. A titre d'exemple sur ce point là, puisque vous décidez de le mettre sous les feux des projecteurs, je peux citer le RAM. Le remboursement des 80 % par la CAF était notifié pour 2015 sauf qu'on a reçu la notification la semaine dernière. Si cette même opération était passée sur l'exercice 2015 on aurait pu réinjecter ces 300 000 € sur le budget de fonctionnement afin d'avoir une marge positive. »

**Mme Meyer :** « Là, vous parlez de subventions d'investissement mais ça n'a pas d'impact sur l'épargne de gestion. »

**Mr le Maire :** « On aurait fait une décision budgétaire modificative. »

**Mme Meyer :** « Non. Sur la page 25, dans les dépenses d'investissement, il y avait l'emprunt de renégocié ou pas ? Dans les 2 millions ? »

**Mr Barois :** « Oui, il me semble. »

**Mme Meyer :** « Page 33, il y a écrit en rouge « Moins on investit, moins on peut investir ». »

**Mr Barois :** « Oui je sais, vous n'étiez pas contente que je l'ai écrits. Donc je redis ce que je pense. Je le pense, vous non. Nous avons des manières de penser différentes. Chacun est libre. Je considère, qu'effectivement, quand on n'investit pas, on n'a pas de retour de la part de l'Etat, en particulier de la FCTVA, qui pourrait nous permettre de réinvestir plus facilement. Et donc, moins on investit, moins on peut investir. On voit aujourd'hui qu'il est très difficile de relancer l'investissement parce que pour pouvoir faire revenir des recettes de manière générale, il faut aller gratter et tirer très fort car des éléments ne sont pas revenus suffisamment tôt. On s'aperçoit que depuis 2013, il y a un manque énorme d'investissement, il y a eu 672 000 € en 2013. Quand nous sommes arrivés, nous avons relancé un petit peu. L'année dernière, nous avons encore relancé un peu plus et c'est difficile de pouvoir tout tirer. On aura le retour de la FCTVA correspondante. Là on commence à la toucher pour 2013 avec 2 de retard. C'est compliqué et ça viendra petit à petit. Mais il faut tout remettre sur les rails pour que ça reparte. »

**Mme Meyer :** « Alors en 2014, vous avez quand même touché le FCTVA de 2012. Et vous n'avez pas réinvestit le FCTVA. »

**Mr Barois :** « On n'a pas tout mis d'un seul coup c'est vrai. »

**Mr le Maire :** « C'était une année charnière où il était difficile d'investir. »

**Mr Barois :** « A moins que vous considériez que Mr Dauvel, comme il l'a écrit dans sa lettre au Préfet, vous n'étiez plus aux affaires en 2013. En 2014, en réalité, nous étions à cheval vous et nous. »

**Mr le Maire :** « On a noté la remarque. »

**Mme Meyer :** « Je ne sais pas si vous savez comment se finance l'investissement. Vous avez l'air de dire que vous ne le financez que par le FCTVA. »

**Mr Barois :** « Non, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. »

**Mme Meyer :** « Je suis désolée mais pour financer de l'investissement, il faut dégager de l'épargne brute, que vous êtes loin de dégager car vous mangez tout le fonctionnement. Donc, ça se finance comme ça l'investissement. C'est votre interprétation, vous en faites ce que vous en voulez. »

**Mr Barois :** « C'est bien ce que j'ai dit toute à l'heure, c'est que nous n'avons pas le même avis. »

**Mme Meyer :** « Page 37, là, il y a des choses qui ont disparu. J'ai une capacité de désendettement proche du seuil d'alerte. »

**Mr le Maire :** « Cela n'y est plus mais il l'a dit. »

**Mme Meyer :** « Il l'a dit plus loin ? Et ça, ça ne vous inquiète pas ? »

**Mr le Maire :** « C'est exactement ce que je vous ai dit toute à l'heure. Faites l'exercice, vu que vous êtes experte en chiffres, si vous aviez considéré que les 300 000 € qui n'ont pas été perçus en 2016 avaient été perçus en 2015 et qu'on est la possibilité de les remettre dans le fonctionnement, ce que vous contestez, on se retrouve avec une marge brute donc une capacité d'autofinancement améliorée de 300 000 € et comme la capacité de désendettement correspond au capital restant dû divisé par la capacité d'autofinancement, on se rend compte que cette somme qui s'élève cette année à 200 000 € aurait pu s'élever à 500 000 €. Donc forcément quand vous faites la division de l'encours de la dette divisé par 500 000 €, vous vous rendez bien compte qu'on n'obtient pas le même nombre d'années pour rembourser. »

**Mr Chagniot :** « Sauf que cela n'explique pas 2014 quand même. »

**Mme Meyer :** « On ne parle pas de la même chose. »

**Mr Chagniot :** « En 2014, tous les chiffres ont été donnés et là, je vois 6 ans. On est passé de 3 à 6 ans. »

**Mr le Maire :** « Alors je vais vous donner une explication. Vous venez de découvrir qu'il y a un désengagement de l'Etat et donc que la dotation globale de fonctionnement diminue d'année en année. »

**Mr Chagniot :** « Non, je ne le découvre pas. C'est juste que vous, vous avez augmenté les dépenses de fonctionnement sur 2014 ce qui fait que la marge d'autofinancement a baissé si bien qu'on a augmenté les annuités. »

**Mr le Maire :** « Et les baisses des dotations de l'Etat n'y sont pour rien ? »

**Mr Chagniot :** « Pour une partie oui. Quand l'Etat donne moins d'argent et que l'on dépense plus, fatalement, il en reste moins. »

**Mr le Maire :** « Oui, mais en attendant, il en reste. C'est la différence. »

**Mme Meyer :** « Vos 300 000 €, c'est la subvention d'investissement du RAM ? On parle bien de ça ? »

**Mr le Maire :** « Oui. »

**Mme Meyer :** « Donc, je répète et vous pourrez le vérifier. Les subventions d'investissement ne rentrent pas dans le calcul de l'épargne brute. Donc votre 7.1 années, vous ne pouvez pas mettre 300 000 € en investissement. »

**Mr le Maire :** « Je vous arrête car je vous dis qu'après une Décision Modificative Budgétaire, je ne le dirai pas une fois de plus, évidemment je suis d'accord avec vous, mais vous ne voulez pas entendre ce que je dis. »

**Mme Meyer :** « Je ne vois pas pourquoi la DM aurait changé les chiffres ? »

**Mr le Maire :** « Parce qu'il y a de l'argent de fonctionnement qu'on met dans l'investissement et que quand on fait une modification, on a le droit de récupérer de l'argent qu'on avait prévu dans l'investissement, de le remettre dans le fonctionnement. C'est aussi simple que ça. »

**Mr Cesses :** « Je veux juste compléter ce que dit Mme Meyer. »

**Mme Meyer :** « Vous ne comprenez rien. »

**Mr le Maire :** « Mais arrêtez de dire que je ne comprends rien. »

**Mme Meyer :** « Je crois que vous n'avez pas compris comment se calcule la capacité de désendettement. »

**Mr le Maire :** « Oui bien sur. L'épargne brute, c'est l'équilibre du fonctionnement, on est bien d'accord ? C'est les recettes et les dépenses. »

**Mme Meyer :** « Oui, réelles. »

**Mr Cesses :** « Mr le Maire, le déficit total des sections 2015 est de 1 069 766 €. Donc les 300 000 € ou les 500 000 €, qu'on les ait ou pas, ça ne va pas aggraver le problème. »

**Mr Barois :** « Effectivement, la section d'investissement a un déficit d'1 193 036.22 €. »

**Mr le Maire :** « Effectivement c'est un sujet de budget. C'est très simple, c'est qu'on n'a pas emprunté. C'est-à-dire que quand on a fait le budget 2015, il y a toujours un emprunt d'équilibre. On a fait le choix de ne pas emprunter. Et pour quelle raison ? Je vous rappelle que quand on a eu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il était demandé de réduire la trésorerie et le seul moyen c'est de produire un résultat négatif. On n'est plus dans le DOB là. On est dans l'analyse du bilan. »

**Mme Meyer :** « Puisque vous savez calculer mieux que moi la capacité de désendettement et que vous êtes content de votre 7.1 années, c'est ratio que les banques prennent en compte pour faire un prêt. Sur la page 49, vous parlez des hypothèses de travail, sur le personnel, vous parlez d'une augmentation de 7.7 années sur 2016 et au-delà 1 %. Il va falloir que vous révisiez vos chiffres vu les dernières mesures qui vont être prises dans la Fonction Publique. »

**Mr Barois :** « Le gouvernement a fait une annonce aujourd'hui qu'il a corrigé et va en refaire une troisième. »

**Mme Meyer :** « Mais d'ici le budget vous pourrez revoir vos chiffres et du coup vos hypothèses de travail. »

**Mr le Maire :** « Après, on ne peut que se réjouir de cette mesure, malgré tout. »

**Mr Barois :** « Exactement. »

**Mr le Maire :** « Pour les agents de la Fonction Publique. C'est la première augmentation en 6 ans. »

**Mme Meyer :** « Ensuite, je voudrais revenir sur les pages 58 et 59 sur lesquels vous avez l'air de dire qu'il ne faut pas investir, que sans investir, on a une épargne qui se dégrade très fortement et que cela nécessite la maîtrise des dépenses. Si vous mettez en parallèle cette page avec la page 58, l'épargne se dégrade effectivement en 2016 mais elle remonte. Cela, vous omettez de le souligner. »

**Mr Barois :** « Non, je l'ai dit. »

**Mr le Maire :** « Cela me paraît visible quand même. »

**Mme Meyer :** « C'est quand même assez orienter vos interprétations des chiffres. »

**Mr le Maire :** « S'il n'y avait pas la courbe, je pourrais l'admettre. Laissez nous faire l'analyse et ne nous dites pas qu'on essaie de masquer. On a laissé les smileys rouge aux endroits où on est moins bon que la moyenne nationale donc cela montre une certaine honnêteté par rapport aux chiffres qui sont donnés. »

**Mme Meyer :** « Il y a des pages qui sont passées plus vite que d'autres. »

**Mr le Maire :** « Vous connaissez l'exercice. »

**Mme Meyer :** « Je ne vois pas quel sous-entendu vous faites. »

**Mr le Maire :** « Vous pensez que vous connaissez beaucoup d'équipes municipales qui s'auto flagelleraient en ne montrant que les choses qui ne vont pas ? »

**Mme Meyer :** « Vous faites ce que vous voulez. J'avais quand même posé la question pour savoir combien le DOB avait coûté, je ne sais pas si vous avez la réponse ? »

**Mr Barois :** « Moins de 2 000 €. »

**Mme Meyer :** « Donc ça, ça a coûté 2 000 € ? »

**Mr le Maire :** « Qu'est ce qui vous inquiète ? »

**Mme Meyer :** « C'est le prix pour avoir fait ça. »

**Mr le Maire :** « C'est étonnant car l'année dernière on l'avait fait et on était critiqué parce qu'on l'avait copié. Cette année on décide de changer le format, or, ça coûte. »

**Mme Meyer :** « Vous pourriez le faire seuls sans faire de plagiat et sans payer. Il y a d'autres possibilités pour faire des DOB. »

**Mr le Maire :** « Mais quand on l'a fait sans payer, cela ne vous convenait pas non plus. »

**Mme Meyer :** « Oui, mais c'était du plagiat. »

**Mr Barois :** « Quand vous avez fait le DOB en 2013, c'était la même chose. »

**Mme Meyer :** « C'est-à-dire ? Nous n'avions pas payé 2 000 € pour faire un DOB. »

**Mr Barois :** « Non, mais vous payiez quelqu'un à longueur d'année beaucoup plus. »

**Mme Meyer :** « Et vous, vous ne payez pas quelqu'un à longueur d'année qui n'est pas capable de faire ça peut être ? »

**Mr le Maire :** « Mme Meyer, vous visez qui ? »

**Mme Meyer :** « Le DGS. »

**Mr le Maire :** « Vous voulez qu'on fasse un débat sur le DGS ? »

**Mme Meyer :** « Oui, allons-y. »

**Mr le Maire :** « Je ne pourrais pas vous communiquer le chiffre mais je pourrais vous donner la différence d'écart salarial annuel. »

**Mme Meyer :** « Mais montrez-moi le bulletin de salaire de Mr Meyer et celui de Mr Sost. »

**Mr le Maire :** « Alors on était à 103 677 € par an et on est passé à 89 598 €. »

**Mme Meyer :** « En année pleine ? »

**Mr le Maire :** « Oui. Ce qui génère une économie de 14 000 € par an qui permettent largement de payer un DOB à 2 000 €. »

**Mr Dalla-Barba :** « Sans compter le DGS est mieux employé à chercher les pistes d'économies. »

**Mme Meyer :** « On les voit les pistes d'économies, ça ne fait qu'augmenter. »

**Mr Cesses :** « En avant propos, je vous signale que durant le vote du primitif 2015, voté le 09/04/2015, je vous avais fait remarquer que la ligne relative aux subventions de la MJC était manquante sur la page 83 notée B1.17 [Engagement hors Bilan subventions versées] du budget primitif 2015. Mr le maire, vous vous étiez engagé à me communiquer la version modifiée. Je l'attends encore, mais je vous encourage à me le retourner bien avant le vote du nouveau budget. »

**Mr le Maire :** « Je crois que je vous avais répondu. Vous pouvez reformuler ce que vous venez de dire ? »

**Mr Cesses** : « sur la page 83 notée B1.17, la ligne sur la MJC avait disparu du BP. Vous aviez dit que c'était un simple oubli. »

**Mr le Maire** : « Non, il n'y a pas d'oubli. Je veux bien voir le document. Vous pouvez continuer le temps que je le regarde. »

**Mr Cesses** : «

I. Analyse rétrospective de l'orientation Budgétaire 2015 proposé par l'équipe majoritaire le 4 mars 2015.

DOB 2015. « Chap 2 Engagement de la municipalité »

« Politique repose sur trois points »

« Une fiscalité toujours maîtrisée »

⇒ aujourd'hui, selon le bilan de l'exercice 2015 annonce un déficit total des sections de 1 069 776 €

« Des investissements tournés vers le développement Urbain, économique, et touristique ».

⇒ Urbain, oui avec des opérations patrimoniales de 16 297 €

Mais pour l'économie et le tourisme rien !

Il est important de souligner que ces deux points sont totalement **abandonnés** selon votre **Analyse financière et Perspectives 2016**

« Des coopérations renforcées »

⇒ Je souligne l'effort de mutualiser les fournisseurs d'énergies avec les autres communes.

« Pas d'augmentation des impôts ».

Le résultat aujourd'hui, selon le bilan de l'exercice 2015

(En €)	2 014	2 015	Augmentation
Impôts & Taxes	3 303 939	3 670 620	11,10%

**Mr le Maire** : « Pas d'augmentation des taux d'imposition. »

**Mr Cesses** : « Non, Mr le Maire, il y a marqué des impôts. Et sur le DOB, il y a marqué des impôts. »

**Mr le Maire** : « Dîtes non mais moi je vous le dis c'est des taux d'imposition. Après vous pouvez dire non. »

**Mr Cesses** : « J'ai le document également. Je répète, sur le DOB, vous parlez des impôts. »

**Mr le Maire** : « Je me souviens du DOB qu'on a eu, il y a un an, quand vous avez dit ça, on vous a dit que ça voulait dire les taux d'imposition. Après, soit vous l'entendez, soit vous ne l'entendez pas. »

**Mr Cesses** : « Non Mr le Maire. Si vous écrivez les impôts, c'est les impôts. Les taux d'imposition c'est autre chose. Si vous ne savez pas ce que vous dites... »

**Mr le Maire** : « Je sais ce que je dis, je vous dis que l'année dernière quand vous avez fait la remarque, je m'en souviens, on vous a dit c'est vrai qu'à cet endroit là, je vous avais même dit de regarder trois pages plus loin, on a écrit les taux d'imposition. Je vous ai dit en séance en 2015, c'est peut être noté dans le PV, qu'il fallait lire les taux d'imposition. Après, si vous ne l'entendez pas et, qu'un an après vous dites cela, je ne pourrai rien faire pour vous. Je vous garantis qu'en 2017, on aura toujours écrit qu'en 2015, c'était les impôts. »

**Mr Cesses** : « Quand vous dites que les impôts n'augmenteront pas, c'est un mensonge Mr le Maire. Parce que vous n'avez pas la capacité de jouer là-dessus. »

**Mr le Maire** : « Ca, c'est un autre débat. »

**Mr Cesses** : « On va y venir. Mais vous avez écrit la même erreur sur le DOB 2016. »

**Mr le Maire** : « Alors je vous le confirme c'est bien les taux d'imposition. »

**Mr Cesses** : « Il faut marquer les taux d'imposition alors. »

**Mr le Maire** : « Mais je vous le dis. Et ce qui compte, c'est le conseil municipal. Donc en conseil, si je vous promets qu'il y a écrit impôts mais qu'il faut comprendre taux d'imposition, souvenez vous en pour 2017. »

**Mr Chagniot** : « Mais pourquoi ne pas l'écrire ? »

**Mr le Maire** : « Mais on peut l'écrire, effectivement, si vous faites la remarque. »

**Mr Cesses** : « On vous l'avait dit l'an dernier et vous ne l'avez pas fait. »

**Mr le Maire** : « La commission s'est réunie, si la demande avait été faite, ça aurait été corrigé. »

**Mr Schwarzer** : « Mais quel est l'objectif de votre demande ? »

**Mr Cesses** : « L'objectif c'est d'être clair avec les salvetains. Quand vous dites que les impôts n'augmentent pas, c'est faux. Ils ont augmenté de plus de 11 %. »

**Mr Schwarzer** : « Donc c'est une clarté de communication ? »

**Mr Cesses** : « Absolument. Les impôts ont augmenté sur La Salvetat comme sur les autres communes. »

**Mr le Maire** : « Ce sont les bases qui augmentent, vous le savez. »

**Mr Cesses** : « Voilà. Vous n'avez pas la maîtrise des bases, donc ne dites pas que les impôts n'augmentent pas. »

**Mr le Maire :** « Quand vous dites 11 %, si c'est sur le chiffre global, n'oubliez pas que quand la population augmente, l'impôt collecté augmente également. Donc ça ne fait pas augmenter l'impôt par habitant mais forcément on collecte plus d'impôts. »

**Mr Cesses :** « La population, je vais y venir, n'a pas bougé énormément. Dans les chiffres que j'ai, la population n'a pas beaucoup bougé. »

**Mr Dalla-Barba :** « Vous parlez de l'augmentation des impôts pour chaque ménage ou pour la totalité des impôts recueillis par la commune ? »

**Mr Cesses :** « Les impôts et taxes sur les comptes de la commune. »

**Mr Schwarzer :** « Avec ou sans inflation ? »

**Mr Cesses :** « Ca n'a rien à voir. Les impôts et taxes perçus par la commune. »

**Mr Schwarzer :** « C'est important pour le pouvoir d'achat des salvetains. Pourquoi vous riez ? »

**Mr Cesses :** « Parce que la question n'est pas appropriée. »

**Mr Schwarzer :** « La question est importante. »

**Mr Cesses :** « Je parle des comptes de la commune et je vous encourage à regarder les chiffres que j'annonce. Je peux continuer ? »

« Réhabilitation du Centre Ville »

Vos prévisions pour 2015, sont restées sans résultat, et sans parler du Château, car nous avons suffisamment de ruines en centre ville. J'associe également à ce point les nombreux commerces qui ont fermés définitivement. Vous reproposez cette réhabilitation pour 2016. Je reste donc dans l'impatience. »

**Mr le Maire :** « Vous pouvez nous les lister ces commerces ? »

**Mr Cesses :** « Il y a Le Racing, il y a deux commerces qui ont fermé à l'Intermarché (salle de gym). »

**Mr le Maire :** « La fermeture du Racing date de 2015. »

**Mr Bergougniou :** « La salle de gym s'est déplacée, elle n'a pas fermé. »

**Mr Cesses :** « Il y a les Trois Oliviers »

**Mme Diaz :** « Ca fait bien longtemps. Il y a eu plein de remplaçants. »

**Mr Schwarzer :** « Fermetures en réel ou ce sont des fermetures et ouvertures ? Oui, il y a des fermetures, ça arrive. S'il y a aussi des ouvertures, il faut prendre des chiffres nets. »

**Mr le Maire :** « A ma connaissance, il n'y a pas de vitrines qui se sont vidées en 2016. »

**Mr Schwarzer :** « Il ne faut pas confondre les pommes avec les poires. »

**Mr Cesses :** « Ni les chamallows. »

**Mr le Maire :** « La boulangerie de chez Viala a fermé. »

**Mme Andrau :** « Elle a réouvert. »

**Mr le Maire :** « C'est important quand vous faites une accusation qu'on puisse répondre. »

**Mr Cesses :** « Ce n'est pas une accusation. Je constate juste en tant que salvetain. »

**Mr le Maire :** « Vous faites une déclaration publique pour dire que les commerces fermes, c'est bien qu'on puisse valider que ce n'est pas le cas. Alors donnez-moi des exemples. On a beau dire qu'on est d'accord, vous ne revenez pas sur votre position. Le Racing a fermé en 2014. Si on cumule sur 10 ans, oui il y en a beaucoup. »

**Mr Lumeau :** « Donc vous avez menti. »

**Mr Cesses :** « Je vous encourage à ne pas me traiter de menteur. »

**Mr Drivet :** « Mr Cesses, je pense que chacun a le droit de pouvoir ouvrir ou fermer quand il veut. C'est-à-dire qu'on peut fermer pour cause mauvaise gestion ou parce que la personne n'avait pas envie de continuer. C'est son droit. »

**Mr Cesses :** « J'estime que c'est notre devoir de faire des efforts pour nos commerces. »

**Mr le Maire :** « Mais on en fait. »

**Mr Cesses :** « C'est le message que je voulais faire passer. »

**Mr Dalla Barba :** « Nous avons pris la décision de sauver la licence IV qui permettra peut être de rouvrir un commerce de ce type. Donc c'est vrai qu'on a pris nos responsabilités dans cette affaire. »

**Mr Cesses :** « Est-ce que la ligne est absente ? »

**Mr le Maire :** « Oui. On trouvera la raison de pourquoi ça n'y était pas. »

**Mr Cesses :** « Vous avez dit que c'était un oubli, ce qui est possible. »

**Mr le Maire :** « Ce n'est pas forcément un oubli. Ca peut être lié au fait que la décision a été prise après le vote du budget sous forme de délibération. »

**Mr Cesses :** « Les autres années, la ligne existait. Je continue. »

« Charge de Personnel »

« La gestion des ressources humaines s'exercera dans un cadre très rigoureux »

(En €)	2 014	2 015	Augmentation
Charges de personnel	3 127 946	3 426 068	10%

**Mr le Maire :** « N'oubliez pas et c'est très important que les charges du personnel, c'est le coût réel. C'est l'exemple que je faisais sur les emplois d'avenir donc forcément on a recruté du monde. Le coût de personnel est supérieur à l'année dernière. Sauf qu'il faut déduire de ce coût les recettes de fonctionnement, le 75 %. Tout ça pour dire que le seul moyen pour être honnête de comparer la masse salariale c'est de prendre les dépenses et les recettes liées. Sinon on ne peut pas comparer. Surtout quand il s'agit de 75 % de dotations pour ces emplois. »

**Mr Dalla-Barba :** « Sur les charges du personnel, nous sommes très en dessous de la strate nationale. Vous pouvez le voir page 32. Donc là, je vous engage à féliciter la majorité. »

**Mr Cesses :** « C'est moi, il y a 6 ans, qui ai parlé des strates nationales en conseil municipal. Il y a 6 ans cela avait un sens. Aujourd'hui, je vous encourage à ne pas les regarder. Justement, elles ont plongé. »

**Mr le Maire :** « Quand c'était Mr Dauvel vous étiez d'accord mais quand c'est nous ce n'est plus valable. »

**Mr Cesses :** « Je vous encourage à moins regarder les strates à l'heure actuelle, elles ont moins de pertinence. »

**Mr Dalla-Barba :** « C'est une moyenne nationale donc ça veut dire quelque chose par rapport à ce qu'il se fait ailleurs. Je pense qu'on peut regarder ce qu'il se fait ailleurs et essayer de faire mieux. »

**Mme Meyer :** « Essayez de rattraper les chiffres de la strate nationale alors. »

**Mr Dalla-Barba :** « Non non on est en dessous. En tant que syndicaliste ça me satisfait moins finalement. »

**Mr le Maire :** « Mais par contre soyez vigilants sur les recettes liées à l'emploi. »

**Mme Meyer :** « Ceci dit les recettes de gestion n'ont pas évolué à hauteur en pourcentage de la dépense. »

**Mr Barois :** « Il y avait des choses encore à finaliser avant la fin de l'année. »

**Mr le Maire :** « Quand vous aurez le détail, regardez le chiffre des emplois avenir. Ce sera dans le compte administratif 2015. »

**Mr Schwarzer :** « Je rappelle encore une fois, même si vous dites qu'il n'y a pas les chiffres officiels, que nier qu'il y a une forte augmentation complètement à côté de la moyenne française, que la population a augmenté fortement, et que ça veut dire qu'on veut un minimum de service public, il faut le fournir donc il faut du personnel. Si on fait une simple étude en disant que ça a augmenté, ça ne veut rien dire. Mettez-les en perspective en fonction de l'augmentation de la population. »

**Mr le Maire :** « Il faut le mettre en euros par habitant. »

**Mr Schwarzer :** « Là, ce serait sérieux. Votre remarque est peut être bien mais lancer les chiffres comme ça, sans mettre en perspective avec les choses qui se sont passées. Moi, je ne suis pas responsable de l'augmentation rapide de cette ville, moi, comme élu aujourd'hui. Donc c'est un fait, c'est dans le passé. Vous niez le passé. Alors aujourd'hui, est ce que votre objectif c'est de réduire le service public ? De dire qu'on ne nettoie plus ? Qu'on ne fait plus de spectacle ? Est-ce que vous voulez ça ? Mais si c'est la politique, il n'y a pas de problème, on peut réduire les frais de fonctionnement. Mais mettez-le en perspective avec l'augmentation de la population et pas bêtement, excusez-moi, avec des chiffres qui sont de l'INSEE en 2012. »

**Mr Cesses :** « Ce ne sont pas les chiffres de l'INSEE mais tirés du N14, de 2015. Je parle du DOB de 2015. »

**Mr le Maire :** « C'est le budget que vous avez. »

**Mr Barois :** « C'est le BP 2015. »

**Mr Cesses :** « Oui tout à fait et ce sont les chiffres de 2015. »

**Mr Schwarzer :** « Mais je parle des chiffres de la population. »

**Mr le Maire :** « Laissez-nous une chance de dépenser moins que ce qu'on budgétait. »

**Mr Schwarzer :** « C'est ça que je ne comprends pas. »

**Mr Cesses :** « Il y a beaucoup de choses que vous ne comprenez pas. »

**Mr Schwarzer :** « Je ne comprends pas pourquoi vous ne les mettez pas en perspective. »

**Mr le Maire :** « Mais Mr Cesses, si vous comparez un chiffre de budget avec un chiffre de compte administratif, en général, le budget est toujours un peu surévalué. On prévoit le srisques inérant surtout pour les charges salariales, il faut pouvoir payer le budget, c'est une autorisation de dépense. Le chiffre qu'on inscrit c'est une autorisation maximale. »

**Mme Meyer :** « Vous avez fait deux DM pour augmenter le budget du personnel. »

**Mr Barois :** « Et avant, vous en faisiez deux aussi. »

**Mr le Maire :** « Vous le constaterez dans trois semaines où on verra le chiffre réel de dépense de personnel par rapport aux chiffres budgétisés. Vous verrez qu'il est forcément inférieur. »

« Autres charges de gestion courante »

« La subvention du CCAS augmentera de 10% en raison d'une extension des aides accordées .... ».

(En €)	2 014	2 015	Augmentation
CCAS	64 000	82 300	29%

**Mr le Maire :** « Il y a des subventions associatives qu'on va transférer au CCAS. Donc ça vous permettra de faire deux choses. Vous pourrez dire que le budget du CCAS explose et que la commune réduit les subventions aux associations. »

**Mr Cesses :** « Non, ce n'est pas ce que je dis. Vous aviez annoncé 10 % qui sont louables et il y en a eu 30 %. C'est ce que je signale. »

**Mr le Maire :** « Mais vous comparez quoi ? »

**Mr Cesses :** « Je compare une gestion Mr le Maire. »

**Mr le Maire :** « Aujourd'hui on est en DOB et vous nous faites un discours sur la compta administratif 2015 qu'on ne vous a pas communiqué. »

**Mr Cesses :** « Mr Barois nous a communiqué une part des comptes 2015. »

**Mr Barois :** « C'est ce qui vous est présenté ici. Vous avez le document Hélios qui vous a été fourni, donné par la trésorerie de Léguevin. C'est tout. Sinon le compte administratif 2015 ne vous a pas été encore communiqué puisqu'il n'est pas encore validé. »

**Mr Cesses :** « Vous nous avez également communiqué une partie de l'exercice 2015. C'était associé à ça et je l'ai utilisé. »

**Mr le Maire :** « C'est dommage car ce discours il faudra le tenir dans trois semaines dans le cadre du budget. »

**Mr Cesses :** « Il sera complété.

II. Analyses financières & Perspectives 2016 de l'équipe majoritaire.

a) La Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain dite SRU:

Prétextant la loi SRU, l'équipe majoritaire accorde à des sociétés immobilières des garanties d'emprunts auprès de banques partenaires.

Cette pratique, fort courante avantage la société immobilière qui se voit accordée ainsi un prêt à un taux avantageux. De plus la mairie endosse ainsi une part significative des risques

Pour info, le prélèvement au titre de la Loi SRU pour 2015 est de 56 302 € alors que 2014, il était de 52 313. Cette augmentation doit être associée à nos garanties d'emprunts qui sont à plus de 9 Millions en 2014 et elles dépassent les 11 Million en 2015.

La taxe SRU augmente de 8% alors que nos garanties d'emprunts augmentent de 31% !

**Ces garanties d'emprunts favorisent uniquement les sociétés immobilières !**

J'encourage l'équipe majoritaire à orienter ses garanties vers les particuliers, vers la création de logements collectifs et participatifs ou pour aider les Salvétains en difficulté à accéder à la propriété.

(En €)	2 014	2 015	Augmentation
garanties d'emprunts	9 126 421	11 950 294	31%
SRU	52 313	56 302	8%

En page 9 de votre document, vous évoquez :

« Dégagé de l'épargne ou de l'autofinancement »

Je signale que pour l'année 2014, la capacité d'autofinancement nette du remboursement en capital des emprunts étaient de - 24 000 €. Pour l'année 2015, je n'ai pas encore les éléments pour établir notre autofinancement, mais avec un déficit de 1 069 776, je me doute qu'il ne sera pas important.

**Mr le Maire :** « Vous avez écouté quand j'ai parlé du déficit. »

**Mr Cesses :** « Oui, mais je ne partage pas votre opinion. »

**Mr le Maire :** « Ce n'est pas un problème de partager. On est bien d'accord que ce déficit est lié au fait qu'on n'est pas emprunté contrairement à ce qu'il y a noté dans le bilan 2015 où il était prévu de faire un emprunt. On ne l'a pas fait pour réduire la trésorerie conformément à la préconisation de la Chambre Régionale des Comptes. »

**Mr Cesses :** « Et quand vous en aviez parlé, je vous avais découragé à suivre cette préconisation. On est dans des temps difficiles et je pense que d'avoir de la trésorerie est une bonne chose pour la commune. »

En page 30

« Le poids du personnel en baisse de 0,3 % dans les dépenses de gestion par rapport à 2011 ».

Parler du poids du personnel est un lapsus révélateur ! Je vous demanderai de parler des charges de personnel car celle-ci sont effectivement bien trop importantes et cela n'est en aucun cas la cause de notre personnel.

**Mr Barois** : « Si vous l'avez compris comme étant une attaque contre le personnel, moi, syndiqué CGT, je considère que c'est une atteinte à ma honnêteté intellectuelle de votre part. C'est inadmissible que vous puissiez dire cela. Il s'agit de charges de personnel lorsqu'on parle du personnel en général. Ce n'est pas la personne qui est en cause, c'est les charges, l'argent, les dépenses que l'on fait. Payer des personnes qui ont besoin de travailler pour vivre. On a un CCAS pour les gens qui en ont besoin. Aujourd'hui, il y a de plus en plus de personnes au chômage. L'INSEE prévoit 10 % de chômeurs, encore. Le gouvernement fait n'importe quoi aujourd'hui pour essayer de mettre des gens au travail sans rien faire. Il modifie la loi du travail. La droite et le PS sont en train de descendre les salariés et vous me parlez d'un truc comme ça ? C'est quoi cette manière de parler ? C'est inadmissible ! »

**Mr Cesses** : « Justement, par décence pour eux, quand vous parlez du « poids du personnel », je vous encourage à parler des charges du personnel. »

**Mr Barois** : « Je défends tous les jours des salariés devant la direction. Tous les jours ! »

**Mr le Maire** : « On est d'accord qu'on peut corriger mais évitez de sous-entendre que c'est notre position. »

**Mr Cesses** : « Je ne sous entends rien. Je vous dis que cela serait plus décent de changer cette appellation. »

**Mr le Maire** : « Donc, on est indécents. »

**Mr Cesses** : « Je vous ai fait la même remarque l'année dernière. »

**Mme Andrau** : « On verra toute à l'heure s'il est décent pour la motion. »

Le seul indicateur qui apporte de la pertinence est le ratio en pourcentage des charges de personnel (3 127 946 €) sur le total des charges de fonctionnement (6 167 613 K€).

51% en 2014. Pour 100€ d'imposition, 51 couvre les charges de personnel et il reste donc que 49 € pour les Achats et charges externes, Charges financières et les Subventions versées !

**Mr le Maire** : « Donc, vous êtes conscient que le ratio est inférieur à la moyenne nationale ? Dont il ne faut pas tenir compte. C'est une réalité, il est clair que les charges du personnel sont onéreuses mais c'est un besoin pour la commune. On dit souvent que c'est le personnel qui fait le service public. »

**Mr Cesses** : « Oui tout à fait mais encore une fois je vous encourage à moins regarder le ratio. Il est moins pertinent. »

Pour 2015, ce ratio ne change pas car les charges de personnel et le total des charges de fonctionnement augmentent proportionnellement de 10%

(En €)	2 014	2 015	Augmentation
Charges de personnel	3 127 946	3 426 068	10%
Total des dépenses de fonctionnement	6 167 613	6 692 965	9%

Page 48. Vos scénarios au fil de l'eau, afin de vous justifier envers de futurs emprunts

Je ne partage absolument pas cette analyse, car elle repose principalement sur le remboursement de la FCTVA (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) !

Emprunter entraîne également des mouvements sur le budget de Fonctionnement : visible notamment dans le compte 66 Charge financières (56 615€ en 2014)

De plus il entraîne nécessairement de frais supplémentaires toujours dans la section de Fonctionnement : plus de patrimoine immobilier communal ouvre des frais supplémentaire de maintenance et de personnel.

Tous ces aspects ne sont pas pris en compte dans votre analyse.

**Mr Barois** : « Mr Cesses, ce que vous venez de dire, globalement, c'est qu'on ne fait plus rien au niveau de la municipalité, on vend tout ce qui lui appartient, on vire les salariés, et comme ça, il n'y a plus de problème. »

**Mr le Maire** : « Ca ne coûte rien, on ne paie plus d'impôt. »

**Mr Barois** : « C'est aussi simple. »

**Mr Cesses** : « Ce n'est pas ce que j'ai dit. »

**Mr Schwarzer** : « Sur les biens immobiliers, je suis quand même assez étonné de votre remarque. Je pense que si une commune a des biens immobiliers, elle les garde un moment mais si elle a besoin de vendre, normalement, ça garde sa valeur. Il n'y a pas de perte. Donc, vous dites que c'est du gaspillage d'avoir de l'immobilier. »

**Mr Cesses** : « Mais je vais en parler après. »

**Mr le Maire :** « Est-ce qu'il y en a pour longtemps encore ? Parce que là, on n'est pas du tout dans le DOB. Je vous laisse parler mais on est vraiment sur un discours de présentation du compte administratif 2015 où vous commentez les résultats. Donc, vous dites que vous avez eu des chiffres mais ils ne sont pas forcément validés. Je vous laisse parler mais on n'est pas du tout dans le contenu du DOB. Il faudra refaire ça dans trois semaines. »

**Mr Cesses :** « Je continue.

Page 67 « Sans pour cela augmenter ni les impôts ni les tarifs municipaux »

C'est faux ! Les valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales seront revalorisées de 1% pour 2016, en vertu d'un amendement au projet de budget de l'État voté à l'Assemblée nationale.

Par le fait, les impôts des Salvétains augmenteront encore, à moins de réduire les taux d'imposition des taxes d'habitation, foncière sur les propriétés bâties et foncière sur les propriétés non bâties. Sans ces diminutions, c'est un mensonge d'affirmer que les impôts n'augmenteront pas.

Produits des impôts locaux			Taxe	Taux voté	Taux moyen de la strate
1 668	237	167	Taxe d'habitation (y compris THU)	17,94%	14,47%
1 189	139	249	Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,74%	20,81%
11	2	8	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	139,00%	37,96%

**Mr le Maire :** « On vous le dit. Nous ne disons pas que les impôts n'augmenteront pas, nous disons que les taux d'imposition d'augmenteront pas. »

**Mr Cesses :** « Ne le dites pas, vous l'avez marqué noir sur blanc. »

**Mr le Maire :** « J'ai le droit de dire en conseil municipal que ce qui est écrit n'est pas totalement correcte et de donner la bonne version. J'ai le droit. Vous avez aussi le droit de l'entendre et de ne pas me dire l'année prochaine que c'était écrit et qu'on ne l'a pas mis. »

**Mr Cesses :** « Prenez compte simplement de ce que l'on dit et des bonnes remarques. Vous n'en avez pas pris compte l'année dernière.

Page 69 : « En recherchant des recettes de fonctionnement correspondantes (CUI, CAE, ...) »

Cette attitude est scandaleuse, vous désirez faire des RECETTES par des emplois aidés. Vous détournez ce dispositif social, vous vous moquez de jeunes fragilisés dans des recherches infructueuses, vous vous moquez des employés communaux et des Salvétains !

**Mr le Maire :** « C'est votre ressenti, on est bien d'accord, ça n'engage que vous. »

**Mme Andrau :** « C'est dommage que les jeunes ne vous entendent pas. »

**Mr Cesses :** « On dirait Mr Dauvel. »

**Mme Andrau :** « Peut être. Je l'ai subi pendant 13 ans, ça laisse des traces. »

**Mr Cesses :** « Je voudrais juste lire une note personnelle :

1/Personnellement, je reconnais que votre DOB s'est bien amélioré.

Néanmoins, dans votre analyse 2015, je relève une absence majeure.

Cette analyse fait fi de la population et donc de son évolution (nombre et âges). Ces éléments sont essentiels à la gestion de notre commune de part la petitesse de notre commune 5,75 Km<sup>2</sup>.

Notre population 7 293 Hab (2013) et sa densité de 1 268 hab/ Km<sup>2</sup> font que ce critère doit être constamment mesurés, afin de déterminer les nouveaux investissements et les services les mieux adaptés.

Pour info : Léguevin= 24,45 km<sup>2</sup>; Plaisance 26,53 km<sup>2</sup>

2/Concernant votre démarche de régularisation de parcelle acquise par notre mairie sans aucune rétribution financière en contre partie.

**Mr le Maire :** « On est hors DOB mais finissez. Reconnaissez qu'on vous a laissé parler. »

**Mr Cesses :** « Ca concerne des points que j'estime important à rajouter au DOB et je vous encourage notamment à les reporter au bilan et au budget primitif 2016. Je suis dans ma bonne fonction. »

Vous avez dit en faire l'inventaire, je demande que cette information soit largement communiquée envers tous les Salvétains afin que tous aient le même niveau d'information. Je demande également qu'une provision soit amendée au budget 2016.

**Mr le Maire :** « Ca s'appelle acquisitions foncières. Il y a une ligne sur le budget. Il y en a tous les ans. »

**Mr Cesses :** « Et vous avez provisionné ? »

**Mr le Maire :** « Il faut bien budgétiser au moins ce qu'on a engagé lors des décisions des conseils municipaux. »

**Mr Cesses :** « Celles-ci j'entends bien. Mais je pense qu'il faut faire une évaluation, certes globale, pour les autres. »

**Mr le Maire :** « C'est ce qu'on fait. »

**Mr Cesses :** « Mon dernier point et après je me tais.

*3/Concernant le Château Raymond IV. Je déplore l'absence totale d'information en conseil municipal, alors que vous avez fait des annonces en réunion publique !*

*Le fait que notre mairie s'approprie un tel bien, le fait de l'acquisition de parcelle bordant le château, le fait de sérieux coûts de restauration en périodes de crises, mais surtout, le fait qu'in fine vous ne savez pas ce que vous ferez d'un tel édifice, font que je lance une démarche de consultation des électeurs afin de prendre réellement en compte l'avis des Salvétains.*

**Mr Cesses :** « Le terme « destination finale » est un terme barbare mais purement administratif. Je reproche publiquement que vous avez fait des annonces sans en parler en conseil municipal. »

**Mr le Maire :** « Vous n'y étiez pas. C'était au conditionnel c'est-à-dire qu'on parlait de la vie de la commune avec un travail sur lequel on est mais qui n'est pas concrétisé. »

**Mr Cesses :** « Mais vous avez fait une annonce sur le journal municipal. »

**Mr le Maire :** « Oui mais après on fait des démarches et quand on saura dire combien cela pourrait coûter, c'est là où il y aura le débat pour que les gens se positionnent et sachent si c'est raisonnable. Après, vous pouvez lancer une consultation aujourd'hui, tant qu'on ne sait pas combien ça coûte, je pense que c'est inutile. »

**Mr Cesses :** « J'aurais apprécié qu'on en parle tout simplement avant que l'annonce soit publique. Je pense que c'est le rôle du conseil municipal. Du moins, c'est ce que j'aurais fait. »

**Mr le Maire :** « Je ne sais pas. Par rapport à la population, je ne sais pas. A partir du moment où il n'y a pas de projet finalisé et qu'on parle de projet en cours d'étude, je ne vois pas la nécessité sachant que la réunion publique est ouverte à tout le monde, d'en parler en conseil municipal. Je ne dis pas que ce n'est pas bien de le faire mais de là à ce qu'il faille le faire, non, je ne suis pas d'accord. La population a le droit de connaître nos réflexions au même titre que les conseillers municipaux. »

**Mr Cesses :** « Absolument. Mais j'aurais aimé en parler, comme vous dites au conditionnel, en conseil municipal. »

**Mr le Maire :** « Je laisse la parole à Mr Chagniot. »

**Mr Chagniot :** « J'ai plusieurs remarques. Sur la page 18, il y a impôts et taxes, une augmentation entre 2014 et 2015, alors, est ce que c'est des chiffres vrais ou faux, je ne sais pas, de 11.1 %. Donc, là dedans, il y a une part qui est lié à l'augmentation des bases mais il y a aussi une part qui est lié à l'arrivée de nouveaux habitants, de nouveaux logements. Ce que j'aimerais, c'est qu'on tienne compte cette année de la rétrocession des différents lotissements pris en charge par la commune. Certes, cela va augmenter les charges de la commune mais d'une autre côté, il ne faut pas que les nouveaux habitants soient doublement pénalisés avec des impôts supplémentaires et des frais d'entretien de leur lotissement. »

**Mr le Maire :** « Quels sont les impôts supplémentaires dont vous parlez ? »

**Mr Chagniot :** « Au minimum la taxe foncière. Il y a des gens qui venaient de la location et qui se sont retrouvés à La Salvetat, qui ont acheté des logements et qui se trouvent à payer la taxe foncière. »

**Mr le Maire :** « Quand on achète, on sait qu'on va payer la taxe foncière. »

**Mr Chagniot :** « Oui on le sait sauf que la municipalité précédente avait pris l'engagement de récupérer les lotissements... »

**Mme Andrau :** « C'est son problème. »

**Mr Chagniot :** « Comment ça c'est son problème ? Les gens se retrouvent à payer les impôts comme tous les habitants et en plus ils paient l'électricité et tous les frais liés à ces lotissements. »

**Mr le Maire :** « L'électricité, je ne suis pas si sûr que ça. »

**Mr Chagniot :** « Allez demander aux habitants s'ils ne payent pas l'électricité. »

**Mr le Maire :** « Aujourd'hui j'entends mais si ça freine c'est parce qu'il y a des non conformités qu'on souhaite lever et c'est l'unique raison. C'est ce qu'on dit quand les habitants nous sollicitent. Et je leur dis en toute honnêteté que ce n'est pas notre sujet prioritaire. »

**Mr Schwarzer :** « C'est un peu démagogique. Ça fait à peu près 4 ou 5 € par an et par habitation. Vous êtes en train de dire que pour des frais à 4 €, c'est grave quand on achète un bien immobilier. Vous faites une histoire pour 4 €. C'est grave. »

**Mr Chagniot :** « Pourquoi les habitants de La Salvetat devraient payer 4 € de plus que les autres habitants de la commune. »

**Mr Schwarzer :** « Mais on parle de 4 € par an. »

**Mr Chagniot :** « Si vous le permettez, je continue. Vous avez parlé de la baisse des dotations de l'Etat qui prend de l'argent à la commune etc... Mais page 19, je vois dotations et participations, ça passe 2 225 000 € à 2 242 000 €. Alors il y a des baisses mais elles sont où ? »

**Mr le Maire :** « C'est les contrats avenir. On le détaillera dans trois semaines. »

**Mr Chagniot :** « Sur la page 26, en 2015, j'aimerais avoir une explication sur le « divers. »

**Mr le Maire :** « On vous le communiquera dans trois semaines. »

**Mr Chagniot :** « Merci. Ensuite, je ne serai pas aussi véhément que mon collègue Jean-Louis Cesses mais, page 30, « le poids du personnel » ça m'a choqué. Que l'on parle des charges du personnel de la masse salariale, je veux bien le comprendre mais « le poids du personnel » ça ... »

**Mr Bergougniou :** « Promis, on les met au régime dès lundi. »

**Mr Chagniot :** « Ils y sont puisqu'ils ont perdu 0.3 %. Page 49, vous avez parlé des bases. Mais vous n'avez pas parlé, sur les hypothèses de travail, de l'évolution du volume c'est-à-dire des nouveaux logements etc... »

**Mr le Maire :** « C'est 1 % lié à l'augmentation des bases et on peut rajouter 1 % lié à la dynamique de la commune. »

**Mr Chagniot :** « Ça aurait bien de le noter. »

**Mr le Maire :** « Mais comme quoi on n'a pas dit 0 sur cette planche là. »

**Mr Chagniot :** « Ce que je déplore c'est, sur la dernière partie, je n'ai pas vu de perspective. »

**Mr Barois :** « Elles ont été explicitées tout au long du document en particulier en parlant des dépenses et comme nous avons déjà donné un certain nombre d'informations en 2015 lors du DOB, vous avez vu que nous n'avions pas pu déjà tout commencer. Il ya des choses commencées et pas finies et d'autres choses prévues et que nous n'avons pas pu faire et nous avons aussi commencé à dire ce que nous souhaiterions lancer comme perspective en investissement. »

**Mr Chagniot :** « Ce que je remarque aujourd'hui, c'est que si on reprend le DOB de 2014, on pourrait le mettre cette année ce serait exactement le même. Sauf que le RAM a été fait à la place d'une crèche. »

**Mr le Maire :** « Je vous rassure quand j'étais dans l'opposition je faisais cette remarque auprès de votre équipe. »

**Mr Chagniot :** « Je fais toujours la même sauf que derrière je suis toujours un peu à jeun d'avoir des perspectives d'avenir. »

**Mr Barois :** « Je voudrais juste ajouter un élément concernant le DOB et la structure et la gestion de la dette. Aujourd'hui, j'ai fait le calcul, nous avons 15 emprunts. Nous en avons 5 au niveau euribor le reste est en taux fixe. Nous en avons terminé 2. Cela nous donne un encours de 2 114 277 € en 2015, des intérêts de 72 211 € pour un capital de 399 901 € qui ont été remboursés cette année là. Nous avons jusqu'à fin 2017 321 515.34 € à rembourser sur 6 emprunts. Les euribor représentent 532 685.77 € dont 114 344.87 € qui termineront en 2017. »

**Mme Meyer :** « Ca tombe bien que vous en parliez parce qu'effectivement dans la loi Notre il est demandé la structure et la gestion de la dette, on aurait aimé les avoir en document papier avant pour les regarder parce que là vous nous donnez des chiffres, c'est sûr qu'on va les retenir par cœur. »

**Mr Barois :** « Je vous les ferai parvenir. »

**Mme Meyer :** « Merci. Parce qu'on aurait pu en débattre à ce moment là mais on n'a pas eu de document et on l'a pas eu non plus en commission des finances, alors qu'il y était l'année dernière par contre. »

**Mr Barois :** « Comme quoi il y a des défauts chaque année. »

**Mr le Maire :** « Vous aurez pu le réclamer lors de la commission et on aurait pu vous le communiquer ce soir. »

**Mr Cesses :** « On n'y a pas pensé. Par contre, nous le communiquer serait une bonne chose. »

**Mme Meyer :** « J'ai une dernière remarque à faire sur les strates. Pour être exacte, il faudrait que vous réintégriez le personnel ALAE et ALSH. »

**Mr le Maire :** « Bien sûr. Mais ça figure, c'est quand on a parlé des 24 € c'était ça. Sur le document, on en avait parlé lors de la restitution du rapport de la Chambre Régionale des Comptes également, on est au niveau de la commune, en dessous de la moyenne s'agissant des charges du personnel en tant que tel mais forcément on a des services externalisés comme pour le centre de loisirs, pour la restauration scolaire, pour le CAJ qui rentrent dans une autre catégorie en dehors du personnel, qui sont dans les charges générales et quand on fait la somme des deux, on peut constater qu'on est 24 € en dessous de la moyenne. S'agissant du personnel, on est à - 72 € par habitant en dessous de la strate et au niveau des charges à caractère général qui intègrent toutes les prestations on est à + 48 € par habitant. Et si, on fait la somme des deux, on passe à 24€ en dessous de la strate, malgré tout, en cumulant. »

**Mme Meyer :** « Je vais vérifier car je ne vous fais pas confiance, vous n'avez pas l'air très bon avec les chiffres. »

**Mr le Maire :** « Allez-y, je vous laisse 30 secondes. Vous voulez une suspension de séance ? »

**Mme Meyer :** « Non, ça ira. Alors, moi je compte 6 € donc on n'a pas les mêmes comptes effectivement. »

**Mr le Maire :** « On ne doit pas faire la même opération. On est quand même en dessous c'est déjà pas mal. Nous, on reste sur les 24 €. »

Départ de Mme Bruno, procuration à Mme Terki.

**POUR** 21  
**CONTRE** 7 (Mmes FALIÈRES, MEYER, BARRES et Mrs DAUVEL, CHAGNIOT, DIOUF, CESSÉS)  
**ABSTENTION** 0

**Mr Chagniot** : « On vote contre le résultat du débat mais on ne vote pas contre le débat. »

**Mr le Maire** : « Oui, ne vous inquiétez pas, j'ai voté un DOB dans une autre instance et ça ne m'a pas posé de problème particulier. »

**Mr Chagniot** : « Je ne vote pas contre le débat mais contre le contenu. »

**Mr le Maire** : « Contre le contenu des orientations budgétaires, on est bien d'accord. »

## **8. RESTAURATION SCOLAIRE : MODIFICATION DES TARIFS DU BADGE ET DE L'APPORT INITIAL DEMANDÉ A L'OUVERTURE DU COMPTE S.A.B.I.N.E**

Monsieur le Maire propose de modifier les montants relatifs à l'attribution du badge de restauration scolaire ainsi que l'apport initial demandé aux familles à l'ouverture du compte SABINE comme suit :

	Prix du 1 <sup>er</sup> badge (à l'ouverture du compte SABINE)	Prix du 2 <sup>ème</sup> badge (après perte du 1 <sup>er</sup> badge)	Apport initial à l'ouverture du compte SABINE
ACTUELLEMENT	Gratuit	4.50 €	15 € par élève
PROPOSITION	6 €	6 €	30 € par élève (24 € approvisionnement du compte + 6 € badge)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces nouveaux tarifs.

**Mr Chagniot** : « Quel est le coût réel du badge ? »

**Mr le Maire** : « 6 €. C'est le prix du badge aujourd'hui. C'était 4.50 €. Le fournisseur est celui qui fournit les bornes. »

**Mr Chagniot** : « Je voterai contre parce qu'en début de rentrée scolaire, demander un effort aux parents d'élèves pour approvisionner la partie restauration, je ne trouve pas ça normal. »

**Mr le Maire** : « Pour la deuxième année, nous n'augmentons pas les tarifs de la restauration scolaire et je pense que c'est moins grave de passer de 4.50 € à 6 € pour une période de 8 ans de scolarité d'un enfant plutôt que d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire qui se paient quotidiennement. »

**Mme Meyer** : « Dans votre DOB, vous dites que vous n'augmentez pas les tarifs et là... »

**Mr le Maire** : « On les augmente ? Entendez les tarifs, comme je vous l'ai dit c'est pour 8 ans. »

**Mme Meyer** : « Le premier badge était gratuit maintenant vous le faites payer. »

**Mr le Maire** : « Oui, pour 8 ans. »

**Mr Cesses** : « Je vais voter pour. J'imagine que vous avez fait une étude pour savoir le coût pour la mairie. Par contre, ce que je reproche encore une fois c'est qu'on vient de parler du DOB, vous aviez dit que vous n'augmenterez ni impôts ni tarifs municipaux, là, on va entendre quoi ? L'augmentation elle est moyenne ? »

**Mr le Maire** : « Je le redis, les tarifs municipaux c'est le coût qu'on paie à la restauration tous les jours. »

**Mr Cesses** : « C'est un service et ce service augmente. »

**Mme Kierasiski – Jocklin** : « Mais les repas n'augmentent pas. »

**Mr le Maire** : « Je veux bien qu'on débâte pour une augmentation de 0.70 € par an. Techniquement vous avez raison. Après je prends le risque que les salvetains préfèrent qu'on fasse passer le badge de 4.50 € à 6 € pour 8 ans et qu'on n'augmente pas les tarifs de la restauration. »

**Mr Cesses** : « Attention à votre sémantique. J'ai l'impression que c'est plutôt de la propagande qu'un DOB. »

**Mr le Maire :** « De combien ont augmenté les tarifs depuis 2014 ? Rien. C'est une sacrée économie pour les salvetains. »

**Mr Cesses :** « Donc faites attention à ce que vous dites et surtout à ce que vous écrivez. »

<b>POUR</b>	<b>23</b>
<b>CONTRE</b>	<b>5 (Mmes FALIÈRES, MEYER et Mrs DAUVEL, CHAGNIOT, DIOUF)</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

### Pour information

- Tableau des coûts des avancements de grades et d'échelons pour 2016
- Courrier de la Préfecture relatif à des points de l'ordre du jour du conseil municipal du 26 novembre 2015
  - Mr Chagniot :** « Concernant le nettoyage des vêtements, le Préfet précise qu'en effet la commune devra assumer si jamais il y a un problème. »
  - Mr le Maire :** « Après, c'est toujours pareil quand on vous dit que quand il passe du désherbant ils mettent des tenues et ils ne les lavent pas dans leur machine, vous le niez. »
  - Mr Chagniot :** « Il n'y a pas que le désherbant, il y a d'autres produits. Je travaille dans un milieu pollué et je sais de quoi je parle. Concernant le personnel, la Préfecture répond un peu à côté. »
  - Mr le Maire :** « Là, je n'ai pas compris votre intervention. »
  - Mr Chagniot :** « Ils disent que c'est légal. On peut faire n'importe quoi en délibération, ça ne les gêne pas beaucoup. Pendant des années ils nous ont fait refaire un tas de délibérations parce que la virgule n'est pas placée au bon endroit. Aujourd'hui, cela ne les gêne pas. Sur la taxe d'aménagement majorée, il faudra partager la taxe avec ceux à qui on a donné la délégation. »
- Fiches intervention SACPA

## QUESTIONS GROUPE CAP @VENIR

**1/ M le maire, contrairement à vos dires, vous n'avez toujours pas donné de réponse à la question écrite du 23 Octobre 2014 relative au tract anonyme et calomnieux distribué sur notre commune. La question vous est personnellement adressée et elle attend une réponse franche de votre part. Je réédite donc la question et compte que votre sincérité, vous dicte de répondre enfin.**

**M ARDERIU devant le conseil municipal pouvez-vous solennellement affirmer que vous ne connaissez absolument pas les protagonistes de ce tract ?**

Comme déjà explicité lors des précédents conseils, ce sujet n'appelle plus de commentaire supplémentaire de notre part.

**2/ Mr le maire, merci de nous informer de l'impact sur notre commune du centre commercial les Portes du Gers à FONSORBES ? Ainsi que les « mesures salvatrices » que vous jugez les plus appropriées.**

La zone commerciale des « Portes du Gers », dont l'ouverture est programmée pour la fin de l'année, consiste en l'implantation d'un supermarché de 5 000 m<sup>2</sup> et d'une vingtaine d'autres enseignes (dont probablement une concession auto, un magasin de bricolage, des boutiques de vêtements et de restauration rapide).

Ce projet sera situé sur un terrain de huit hectares en bordure du lycée de Fonsorbes, sur la route de Saint Lys, à environ 8 kms de La Salvetat Saint-Gilles.

En raison de sa localisation éloignée ainsi que de la nature des commerces envisagés, ce projet n'appelle pas de mesures particulières de notre part, contrairement à celui prévu sur le plateau de la Ménude.

**3/ Durant le CM du 29/09/2015, sur le point 1 [CRÉATIONS DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT AVENIR ET CUI-CAE], vous vous étiez engagé à suivre mes recommandations concernant « une commission au sein du CHSCT ». Pour mémoire, sa création a pour objet de piloter le tutorat pour le confort des bénéficiaires du dispositif et pour la commodité de nos employés communaux. Merci de vous informer de sa mise en place.**

Ce sujet a été abordé lors du CHS qui s'est tenu le mercredi 17 février 2016.

Pour les représentants du personnel, cela ne rentre pas dans les missions du CHSCT mais plutôt dans celles du Comité Technique. Les représentants de la collectivité approuvent et un bilan sera fait lors du prochain CT.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.**